



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 août 2024 à 20h30

Le 30 juillet 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 août 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Mmes CHASSAGNE Chrystel ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne ; MALGOUZOU Nathalie.

Mrs BADUEL Sébastien ; BRUEL Marcel ; NOEL Géraud ; Nicolas LAMOUREUX ; THER Benoit ; Eric AURATUS ; Thierry DAUDE ; PRADAL Gérard.

Absents : Mme AMMARAL Emmanuelle ; Mr OUSTRY Michel.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr THER Benoit est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS CABA

Les rapports d'activités 2023 de la CABA doivent être soumis pour consultation et approbation aux conseils municipaux de l'ensemble des communes composant la CABA.

Au vu du volume de documents, seule une synthèse concernant plus particulièrement notre commune font l'objet d'une présentation aux membres du conseil municipal.

Sachant que ces rapports dans leur intégralité sont à la disposition de chacun en mairie pour en prendre connaissance.

L'ensemble des rapports 2023 de la CABA sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

La pose d'un pare-ballon au City Stade a été réalisé par l'entreprise BASTIDE de Naucelles.

DIVERS

-la vitesse excessive des véhicules dans la traverse des villages de la commune reste un problème récurrent avec peu de solutions possibles vraiment efficaces.

-dans la traverse de Moissac la haie bordant la propriété de la famille LEYSENNE non taillée depuis quelques années pose problème pour la circulation des véhicules, un contact avec la famille sera pris pour trouver une solution.

-à partir du 1er octobre 2024 après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires (ARS, accessibilité...) Mr Baptiste COHAS infirmier libéral ouvrira un cabinet infirmier dans les locaux communaux (ex ADMR) situés 1, route du GOUL, locaux en parti occupés déjà par Mme GRAMMONT et Mr BADUEL.

-le chemin pour accéder au lieu-dit Escambous pose toujours des problèmes au vu de son état relativement dégradé depuis de nombreuses années, un investissement financier conséquent sera nécessaire pour une réhabilitation minimale.

Problème revenu d'actualité la propriétaire actuelle souhaitant vendre sa propriété, avant toute décision une étude de faisabilité sera réalisée.

Séance levée à 22 h 00